

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU 26 FEVRIER 2019
N° d'ordre de la délibération : 20
N° de feuillet : 1/1**

Date de la convocation : 13 Février 2019
Nombre de membres : 18
En exercice : 16
Présents : 12
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 26 Février 2019 à 10 heures,
les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués, se sont réunis au
siège du Syndicat, 9 rue des 3 Banquets à
Toulouse, sous la présidence de Monsieur
Pierre IZARD

Programme de diagnostics énergétiques de bâtiments communaux 2019

Etaient présents : Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Madame Annie PEREZ, Messieurs Patrice RIVAL, Patrick BOUBE et Jean Pierre COMET.

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 juillet 2014 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau dont « établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget » et « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public »

Vu le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité des présents :

- de poursuivre la campagne de diagnostics énergétiques de bâtiments communaux sur 2019
- La participation communale sera de 5% du montant TTC des prestations de diagnostic.
- de solliciter le concours de la Région et de l'ADEME pour ce programme.
- de charger le Président des démarches relatives à la gestion de tout dossier de demande de subvention.

Résultat du vote :

Pour	12
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

07 MARS 2019